

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'UFR

DU

30 NOVEMBRE 2017

Présents : MMES et MM ALARY, BOUSSAADIA, BOUVIER, BRASSIER RODRIGUES, DURAN, FOURCHES, GAYRAUD, GILBERT, MEGOZ, MIGINIAC, OUKALI, PATEL ,PILET, SINDA, TORRE, WHITTON.

Excusés : MMES et MM DAVID (procuration donnée à MME TORRE), ECHALIER, MATHIOS (procuration donnée à MME ALARY) SPITZL-DUPIC (procuration donnée à M. GAYRAUD), REDFORD (procuration donnée à MME SINDA) ; REVERET (procuration donnée à MME TORRE) ; ROUQUETTE (procuration donnée à MME BRASSIER RODRIGUES) ; THOMAS (procuration donnée à MME BRASSIER RODRIGUES).

M. DEL DUCA ouvre la séance à 14h.

M. DEL DUCA soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 20 octobre.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. - ORGANIGRAMME

M. DEL DUCA présente l'organigramme.

Il précise qu'une demande de poste supplémentaire a été faite pour finir le maquetage sur Apogée et concevoir les procès-verbaux et relevés de notes. Ce travail est effectué en central par Mme CHAZARIN pour les diplômes ex-LLSH, mais il lui sera difficile de le terminer pour les examens du 1^{er} semestre.

Des explications sont apportées à l'organigramme.

Le CEAD sera géré par MME DU PLANTIER.

MME DUPRE KOVARIKOVA assure la gestion du département d'allemand, ainsi que la licence ESE et la 2^{ème} année LLCER anglais.

MME MEGOZ indique que l'organisation des examens sur trois semaines pose beaucoup de problèmes pour les étudiants inscrits au CEAD.

M. DEL DUCA lui répond que le calendrier a été voté et qu'il n'a pas été possible, pour ce semestre, d'organiser les examens sur deux semaines. Ce sera le cas au second semestre. Les examens sont délocalisés pour les seuls étudiants habitant les DOM et TOM et hors de l'union européenne.

M. WHITTON souligne que ces étudiants connaissent les difficultés lorsqu'ils s'inscrivent. Il faudra rappeler les contraintes au moment de l'inscription.

MME OUKALI s'étonne que l'organigramme n'ait pas été envoyé à l'ensemble de l'équipe. M. DEL DUCA lui répond qu'il a été présenté lors de la commission permanente, durant laquelle des modifications ont été apportées, mais qu'il ne pouvait être diffusé avant présentation au conseil de gestion.

Les fiches de postes des personnels BIATSS seront faites rapidement.

MME PILET précise que le poste dédié au secrétariat de l'UFR n'avait pas été demandé lors des groupes de travail. De fait, cette affectation affaiblit l'équipe de scolarité.

2. - POINT SUR LES DEMANDES DE MODIFICATIONS FAITES EN COMMISSIONS PÉDAGOGIQUES

Commission pédagogique licences

LANSAD ESPAGNOL DÉBUTANT POUR LES ÉTUDIANTS EN ALLEMAND

M DEL DUCA explique que c'est un cours financé par les subventions EFA et master EIE. Ce cours sera mutualisé pour les L1, L2 et M2. Le cours ne sera pas évalué au S1 mais au S2 pour les L1.

M. GILBERT demande que soit ajouté « pour les étudiants EFA et master EIE »

- En Information et communication :
 - Cours d'infographie qui remplace Ecrit d'écran - Même volume horaire.
- En EFA :
 - Le cours e-tandem propre à EFA passe d'une UE mutualisée avec EFE à une UE propre à EFA.
- En EFI :

Le PPE inscrit par erreur au S3 sera ajouté au S4 et il sera remplacé par un cours de littérature italienne, cours mutualisé avec la L2

Commission pédagogique masters

- En Master recherche :
 - Cours dispensés dans le cadre de l'UE 5 du parcours enseignement, soit 48h, intégrées dans le parcours Média et médiation culturelle. Ces cours s'ajouteraient à l'UE9 Culture.
Cette modification est proposée pour le portugais et pour le russe.
Compte tenu du nombre d'heures d'enseignement, 96h.
Le cours de méthodologie de la recherche en Master 1 est suivi par les étudiants du master 2 EIE qui ont déjà la pratique du mémoire. Ce cours n'est pas nécessaire, M. NEIVA propose d'enlever cette UE.
 - Au CEAD un cours de civilisation britannique a été ajouté afin d'assurer un équilibre avec la spécialisation proposée en littérature, soit 20 h.
 - Le séminaire de linguistique anglaise proposé en master 1, le sera aussi en master 2 afin d'élargir l'offre en linguistique anglaise, il sera mutualisé en 2018.
 - Master EIE :
 - Au S3 - UE2 : intégration du cours de langue technique de L3 Italien (LEA + LLCER) ;
 - Au S4 UE9 : suppression de la soutenance du mémoire pour s'aligner sur le diplôme allemand ;

- Au S2 - UE2 : intégration dans la maquette du cours d'espagnol débutant financé par EFA et EIE.
- En Russe, il faut ajouter les séminaires qui ne figurent pas dans la maquette.

M. DEL DUCA explique que le premier point concernant les masters a été validé par la commission pédagogique car elle n'avait pas tous les éléments. En effet, tous les étudiants ne souhaitent pas suivre ce cours, et celui-ci ne peut pas être évalué. De plus, cela ne correspond pas aux MCC validées par la CFVU et nous expose à des recours. Il demande que ce point ne soit pas approuvé.

Toutes ces propositions sont votées à l'unanimité à l'exception de la modification demandée pour le master LLCER qui est refusée.

MME TORRE demande quand auront lieu les élections des étudiants qui siégeront aux commissions, M. DEL DUCA lui répond qu'il organisera une réunion des délégués étudiants pour déterminer quels seront les représentants qui siégeront à la commission pédagogique.

MME SINDA informe le conseil que l'Université organisera l'évaluation de l'ensemble des Masters 1 et éventuellement des Licence 1 cette année. Elle précise que toutes les formations doivent être évaluées au moins deux fois au cours du quadriennal. Le questionnaire sera présenté lors de la prochaine commission pédagogique.

MME TORRE demande si les modifications demandées par les étudiants sur les maquettes seront prises en compte lors des commissions pédagogiques, MME BRASSIER RODRIGUES lui répond que c'est lors des réunions de départements que ces modifications doivent être proposées.

3. - POINT SUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE

M. GAYRAUD rappelle la constitution de la commission.

Pour les collèges A et B (3 enseignants-chercheurs du collège A et 3 enseignants chercheurs du collège B), une liste a été formée :

- Collège A : MME et MM CHIARI-LASSERRE, NEIVA, WHITTON
- Collège B : MMES et MM BISCONTI, PLATELLE, RODRIGUES

Pour le collège C (1 enseignant-chercheur ou un chercheur membre de l'UFR par laboratoire de recherches représenté dans l'UFR) :

- CHEC : MME DUBET
- COMSOC : MME SALMON MONVIOLA
- CRCGM : M. MATHIEU
- EHC : M. GROSCLAUDE
- LRL : MME WIGHAM
- Acte : MME HAMMOUDA
- IHRIM : M. GASQUET
- CELIS : les élections n'ont pas encore eu lieu

Pour le collège D (2 doctorants titulaires et deux doctorants suppléants élus), deux candidatures : MME et M DESNAIN, MORAL

Pour le collège E (4 membres ès qualités élus par le conseil d'UFR), cinq candidatures : MMES et MM BERNARD, DACHEUX, GELLY, KRIAJEVA, MAFFET.

Pour le collège F (2 BIATSS élus par le conseil d'UFR), une candidature : MME POLICARD.

Les élections des collèges A, B et D auront lieu le jeudi 14 décembre.

4. - CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES BOURSES ERASMUS STAGES

MME BRASSIER RODRIGUES précise que ces bourses sont accordées aux étudiants :

- Qui effectuent un stage en Europe élargie (ERASMUS)
- Et dont la durée du stage est d'au minimum 60 jours

L'UFR dispose d'une dotation de 65000€.

Des critères d'attribution doivent être retenus par les UFR, MMES BRASSIER RODRIGUES et PATEL proposent :

- Stage obligatoire effectué à l'étranger
- Stage obligatoire
- Gratification ou non du stage

Après débat sur le montant de la gratification, il est décidé que :

- Si la gratification est inférieure à 500€ - Obtention de la bourse
- Si la gratification est supérieure à 500 mais inférieure à 900€ la décision sera prise par la commission un mois avant le départ
- Si la gratification est supérieure à 900€ il n'y aura pas de bourse

Ces critères sont votés à l'unanimité.

5. - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur a été retourné par la DAJI avec de nouvelles demandes de modifications.

Article 2.9 - Il est ajouté :

Ces représentants sont élus par les étudiants inscrits dans la même année d'études, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative des suffrages exprimés au deuxième tour le lendemain.

Article 4.1 - Il est ajouté :

Il/elle en fixe l'ordre du jour, établit et valide les comptes-rendus de réunions.

Article 2.8

Le nombre d'heures de service statutaire des enseignants est enlevé.

Article 9.2

Cet article est modifié ainsi :

Elle soumet au conseil de gestion les orientations générales de la recherche de l'UFR Langues Cultures et Communication.

Elle est consultée et apporte son expertise lorsque l'avis de la composante sur la dimension recherche d'un dossier est demandé par la Présidence ou les Conseils centraux de l'Université (par exemple pour les demandes de CRCT, de contrats-post-doctoraux).

Elle est consultée et donne son avis au Conseil de gestion sur les subventions accordées à l'organisation de colloques, de journées d'études ou de projets spécifiques de recherche.

Elle a la connaissance des programmes de recherche des laboratoires et des demandes d'HDR.

Elle est consultée et donne son avis au Conseil de gestion sur l'affichage et le profil scientifique des postes vacants et/ou susceptibles d'être créés. Elle fait le lien au sein de l'UFR LCC entre la recherche et la formation.

Elle est informée des demandes d'éméritat et peut formuler des observations

6. - QUESTIONS DIVERSES

Elections

M. DEL DUCA informe le conseil qu'il reste un siège dans le collège BIATSS suite au départ de M. ALLEGRANZINI. Il n'y a eu aucune candidature pour les élections de décembre. Pour les membres extérieurs, le siège réservé à une personnalité de Clermont Communauté n'est toujours pas pourvu.

Questions financières

M. GELLY demande une aide de 300€ pour l'organisation d'une journée d'études pour les étudiants d'agrégation et du master recherche.

M. WHITTON propose que cette somme soit prise sur le budget du département d'anglais. Cette aide est votée à l'unanimité et sera portée par l'UFR.

L'association Avenida Saudade demande une subvention de 300€ pour l'organisation d'une conférence et d'une table ronde. Le dossier n'est pas assez précis, il leur sera demandé de le compléter.

Schéma immobilier

Un montant de 100 000€ est prévu pour les travaux qui seront effectués dans l'ex-bibliothèque de l'UFR LACC.

Les livres qui se trouvaient dans la salle 107 ont été enlevés afin de libérer de la place pour les associations étudiantes. Nous tenterons de trouver des armoires à mettre à leur disposition.

Un conseil restreint sera organisé afin de valider le référentiel enseignants.

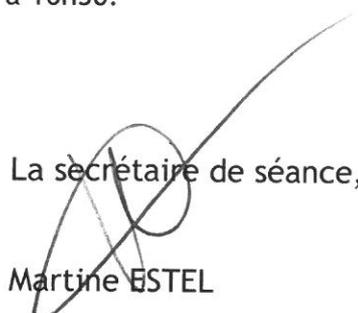
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Le directeur,



Patrick DEL DUCA

La secrétaire de séance,



Martine ESTEL